



Rapport de l'atelier régional

sur la mise en place d'un Cadre d'action en faveur de la
transposition à plus grande échelle des régimes de gestion
communautaire des pêches dans le Pacifique (2021–2025)



Rapport de l'atelier régional

sur la mise en place d'un Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique (2021–2025)



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 2022

© Communauté du Pacifique (CPS) 2022

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. La Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Communauté du Pacifique, catalogage avant publication (CIP)

Rapport de l'atelier régional : sur la mise en place d'un Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique (2021-2025)

1. Fishery management – Oceania.
2. Fishery resources – Oceania.
3. Fisheries – Oceania.
4. Fisheries – Monitoring – Oceania.
5. Fishery policy – Oceania.

I. Titre II. Communauté du Pacifique

338.37270995

AACR2

ISBN: 978-982-00-1332-2

Préparé pour la publication par la Communauté du Pacifique au siège de Nouméa,
B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie, 2022

www.spc.int

Sommaire

Contexte.....	1
Processus	1
Résultats de l’atelier.....	2
Contextualisation des approches stratégiques de la transposition à plus grande échelle de la GCP	2
État des lieux et besoins associés à la transposition à plus grande échelle de la GCP dans les trois sous-régions.....	2
Enseignements tirés et recommandations issues des stratégies de transposition à plus grande échelle des pays océaniques.....	6
Enseignements à capitaliser pour les prochains ateliers sur la GCP	8
Contraintes de temps	8
Animation des ateliers	8
Supports de l’atelier	8
Pistes pour les prochains ateliers.....	8
Résultats des ateliers et des enquêtes	9
Rapports des ateliers sous-régionaux.....	9
Cadre d’action 2021–2025 en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique	9
Appendice 1 : Observations et propositions formulées par les pays aux réunions de haut niveau	10
Appendice 2 : Résultats de l’enquête de satisfaction des participants aux ateliers sous-régionaux sur la transposition à plus grande échelle de la GCP	13



Le présent rapport a été réalisé avec le concours financier de l'Union européenne et de la Suède.
Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne ou du Gouvernement suédois.

Contexte

Les États et Territoires insulaires océaniques sont convenus, dans le cadre de leurs politiques régionales et infrarégionales, de transposer à plus grande échelle les stratégies de gestion des pêches côtières qui intègrent des approches de gestion communautaire des pêches (GCP). La GCP désigne les stratégies de gestion halieutique pilotées par les communautés qui prévoient une approche écosystémique à même de pérenniser les moyens de subsistance et d'assurer la résilience des communautés insulaires. Comme exposé dans la Nouvelle partition pour les pêches côtières, le défi qui se pose à présent consiste à transposer à un territoire côtier plus vaste des solutions localisées et efficaces de gestion des pêches côtières en vue de répondre aux aspirations de développement des pays, avec un soutien adapté à l'échelon national et régional.

Les participants à la douzième Conférence des directeurs des pêches¹, avec l'aval de la première Conférence régionale des ministres des Pêches², ont demandé la réalisation d'une évaluation des régimes de GCP et des stratégies de transposition appliqués dans la région. Saisie de cette demande, la Communauté du Pacifique (CPS) a organisé une série d'ateliers sur la transposition à plus grande échelle de la GCP dans le but d'aider ses pays membres à élaborer et à appliquer des approches de transposition efficaces et contextualisées.

L'Organisation a été guidée dans ses travaux par la vision de la Stratégie de Nouméa : Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement³, les directives de haut niveau énoncées dans L'avenir des pêches : feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie⁴, diverses stratégies infrarégionales telles que la feuille de route du Groupe du fer de lance mélanésien pour la gestion et le développement durable des pêcheries côtières⁵, ainsi que les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, publiées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). À partir de ces références, un document d'information⁶ a été préparé pour expliquer les principes de transposition qui sont à la fois pertinents pour la région et utiles sur le plan national, et pour éclairer les discussions des participants.

Processus

Avant les ateliers, un questionnaire a été adressé aux correspondants des services nationaux des pêches. Au besoin, des échanges bilatéraux ont été organisés pour préciser et confirmer les renseignements fournis dans le questionnaire. Les résultats préliminaires et le document d'information ont été présentés aux participants à l'atelier.

Une approche participative a été retenue, mais les échanges se sont déroulés en ligne en raison de la pandémie de COVID-19. Prévus sur cinq jours, les ateliers ont été découpés en cinq séquences de deux heures et demie pour faciliter les travaux à cheval sur plusieurs fuseaux horaires et permettre la participation d'agents nationaux déjà très occupés, qui ne sont pas toujours en mesure d'assister à temps plein aux ateliers.

Une équipe d'intervenants, composée d'agents de la CPS, de représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) régionales et d'universitaires, a animé cette série d'ateliers virtuels sur la GCP entre janvier et mars 2021. Trois ateliers sous-régionaux d'une semaine ont été organisés pour la Polynésie (26–29 janvier et 2 février 2021), la Micronésie (8–12 février 2021) et la Mélanésie (15–19 février 2021). Les participants se sont connectés via la plateforme Zoom aux différents ateliers sous-régionaux, qui ont rassemblé plus de 200 représentants des services nationaux des pêches, des groupes communautaires (chefs traditionnels, jeunes et groupes de femmes), d'organisations de la société civile (OSC) et d'ONG locales, d'organisations régionales et internationales, des milieux universitaires et d'autres partenaires du développement.

Les ateliers sous-régionaux ont permis aux pays d'une même sous-région, issus d'un même bassin culturel, de partager leurs expériences locales et de discuter des stratégies à adopter pour étendre la GCP de façon significative et pérenniser les pêches côtières au niveau national. Les participants ont examiné et évalué le niveau de pénétration de la GCP au niveau national et exposé les démarches retenues pour introduire la GCP, l'expérience acquise, les enseignements tirés et les possibilités d'action. S'appuyant sur le document d'information, ils ont aussi recensé les stratégies à envisager pour transposer à plus grande échelle la GCP dans chaque État et Territoire. L'ordre du jour, les exposés, la liste des participants et les conclusions de chaque atelier sous-régional peuvent être consultés en ligne à l'adresse suivante: <https://fame1.spc.int/fr/meetings/255>.

Les conclusions des ateliers sous-régionaux ont été examinées lors d'un atelier régional commun, tenu du 2 au 4 mars 2021, qui a rassemblé plus de 150 participants de toute la région. L'atelier régional a permis de faire la synthèse des conclusions formulées dans les différentes sous-régions, d'examiner les données d'expérience nationales sur la transposition de la GCP, ainsi que d'élaborer et d'affiner le projet de texte du Cadre d'action. Les participants aux ateliers ont également été associés à l'étude du projet de cadre avant sa présentation pour examen à la treizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS, en juin 2021, et sa soumission pour approbation au plus haut niveau à la deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches en août 2021.

¹ Conclusions de la douzième Conférence des directeurs des pêches (paragraphe 24d)

² First Regional Fisheries Ministers Meeting outcomes (outcome 10)

³ <https://purl.org/spc/digilib/doc/gz5dr>

⁴ <https://fame1.spc.int/fr/publications/roadmap-a-report-cards>

⁵ <https://purl.org/spc/digilib/doc/mgtfs>

⁶ <https://purl.org/spc/digilib/doc/zipk3>

Conclusions des ateliers

L'ordre du jour, la liste des participants et les conclusions des ateliers sous-régionaux et de l'atelier régional sur la transposition à plus grande échelle de la GCP, de même que le présent rapport, sont librement accessibles en ligne⁷. Cette série d'ateliers a abouti à l'élaboration de la première politique régionale consacrée à l'application de la GCP dans les zones côtières des États et Territoires insulaires océaniques, qui s'intitule Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de GCP dans le Pacifique (2021–2025)⁸, soumis pour examen à la treizième Conférence des directeurs des pêches⁹, puis entériné à la deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches¹⁰. À cette occasion, les ministres ont salué l'importance des démarches communautaires de gestion des pêches côtières et ont approuvé le Cadre d'action¹¹.

Le présent rapport expose les conclusions de l'atelier régional final et rend compte des conclusions et des discussions des deux conférences régionales susmentionnées :

- Contextualisation des mesures directes et des conditions favorables requises pour transposer à plus grande échelle la GCP
- État des lieux et besoins associés à la transposition à plus grande échelle de la GCP, tels que définis dans les ateliers sous-régionaux
- Enseignements tirés et recommandations issues des stratégies nationales de transposition à plus grande échelle de la GCP, tels que définis à l'atelier régional
- Évaluation des modalités de travail virtuelles en atelier pour l'élaboration des actions régionales
- Relevé des conclusions et liens vers les rapports finaux
- Observations et propositions émanant de la treizième Conférence des directeurs des pêches et de la deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches

Contextualisation des approches stratégiques de la transposition à plus grande échelle de la GCP

Si les politiques régionales fournissent un large éventail d'outils et de méthodes pour mettre en œuvre la GCP et la transposer à plus grande échelle, les mesures et activités concrètes adoptées en ce sens doivent être adaptées en fonction des contextes locaux, des politiques et institutions nationales en place ainsi que de l'état d'avancement général de la GCP.

Compte tenu de la diversité des espaces géographiques, des moyens logistiques et des ressources disponibles, il est certes possible, dans certains pays océaniques, de mobiliser la majeure partie des communautés côtières, mais dans de nombreux autres, des décisions stratégiques seront nécessaires pour adapter sur mesure l'aide fournie à une proportion suffisante des communautés côtières.

Au vu du manque de moyens humains et financiers et de l'hétérogénéité des besoins des différentes communautés, il est indispensable d'adopter une approche stratégique pour assurer la gestion durable des pêches côtières et le partage des avantages dans chaque pays océanique.

État des lieux et besoins associés à la transposition à plus grande échelle de la GCP dans les trois sous-régions

Les approches stratégiques retenues doivent permettre de mettre en œuvre des **mesures directes de GCP** à différentes échelles institutionnelles et géographiques, dans un **contexte favorable à la GCP**. Les approches nationales doivent mettre en balance, d'une part, les interventions de grande ampleur et de faible intensité requises et, d'autre part, les interventions locales à forte intensité, qui présentent un coût supérieur (voir figure 1).

Les participants aux ateliers ont dressé un état des lieux des mesures directes et des mesures favorables en vigueur dans leurs sous-régions et examiné les besoins associés.

- **Mesures stratégiques directes** : mesures directes de GCP adoptées par les organismes compétents pour collaborer directement avec les parties prenantes ou cibler directement ces dernières, ce qui inclut les mesures opérationnelles (activités qui doivent être menées et poursuivies en concertation avec les acteurs du secteur des pêches).
- **Mesures stratégiques favorables** : facteurs liés à la création d'un environnement porteur, qui permet et favorise de façon indirecte la GCP. Ces facteurs doivent être en place et peuvent être occasionnellement vérifiés et examinés.

⁷ <https://fame1.spc.int/fr/meetings/255>

⁸ <https://purl.org/spc/digilib/doc/5fgmk>

⁹ <https://fame1.spc.int/fr/meetings/254>

¹⁰ https://www.ffa.int/system/files/2021%20RFMM2%20Statement%20of%20Outcomes_FINAL.pdf

¹¹ Les observations et propositions formulées par les participants à la treizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS et à la deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches sont présentées à l'appendice 1.

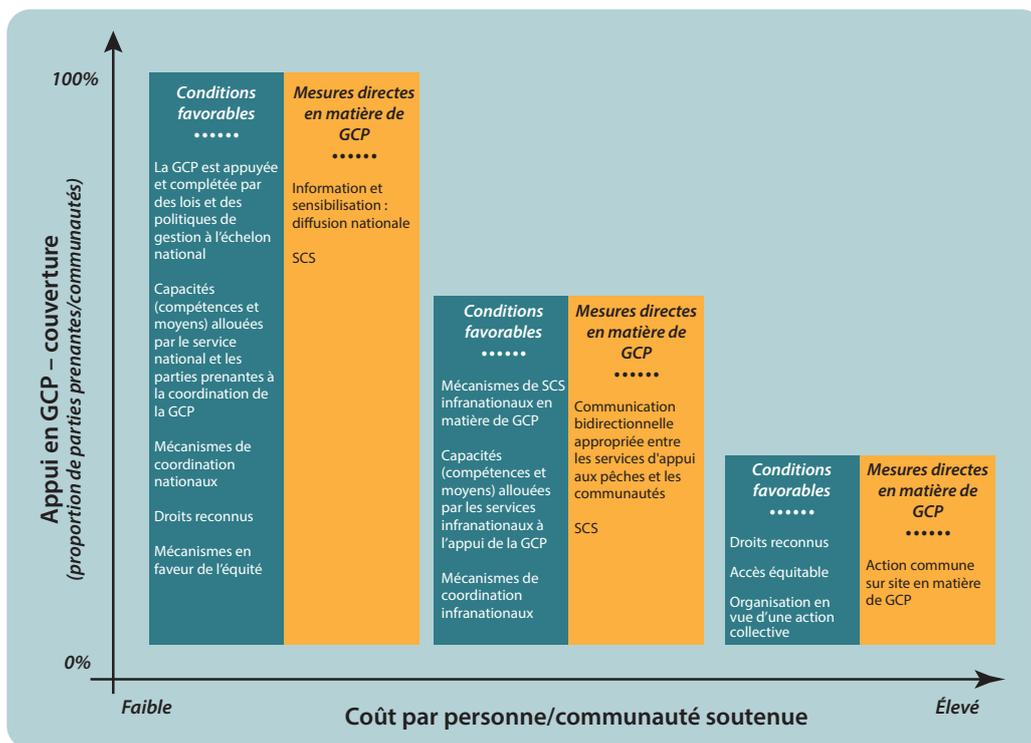


Figure 1 : Représentation géographique des possibles arbitrages à opérer entre la couverture et le coût des mesures favorables et des mesures directes de transposition à plus grande échelle de la GCP.



Mesures stratégiques directes

État des lieux et besoins, tels que déterminés par les participants aux ateliers organisés pour la Polynésie, la Micronésie et la Mélanésie.

MESURES STRATÉGIQUES DIRECTES	Situation actuelle			Besoins	
	POLYNÉSIE	MICRONÉSIE	MÉLANÉSIE	POLYNÉSIE	MICRONÉSIE
A. Information et sensibilisation (diffusion unidirectionnelle) <i>Toutes les communautés côtières et les parties prenantes reçoivent une information adéquate.</i>	Expériences étendues et variées	Expériences étendues et variées, mais utilisation incohérente	Expériences étendues et variées ; la radio, les réseaux sociaux et la vidéo sont de plus en plus populaires, mais il n'existe aucune stratégie en matière d'information	Examiner, mettre sur pied et appliquer des démarches stratégiques de diffusion de messages, de couverture et de régularité	Examiner, mettre sur pied et appliquer des démarches stratégiques de diffusion de messages, de couverture et de régularité – stratégie en matière d'information Mettre l'accent sur la radio, les réseaux sociaux et la vidéo
B. Consultation interactive (communication bidirectionnelle) <i>Les responsables communautaires, les pêcheurs et les autres acteurs disposent de mécanismes appropriés de retour d'information (au sein même des groupes et avec les pouvoirs publics).</i>	Systèmes de communication des pouvoirs publics à destination des communautés bien établis	Les systèmes de communication entre les pouvoirs publics et les communautés sont bien établis, mais les dispositifs de retour d'information des organismes publics et de représentation manquent d'efficacité.	Les systèmes existants de communication entre les pouvoirs publics et les communautés doivent être améliorés ; en particulier, les dispositifs de retour d'information et de représentation manquent d'efficacité.	Il est nécessaire d'améliorer les mécanismes de retour d'information des communautés, que ce soit avec les autorités, les autres communautés ou d'autres organisations compétentes.	Au besoin, concevoir de façon stratégique et formaliser les mécanismes de retour d'information et de représentation des communautés (auprès des autorités, des autres communautés et des autres organisations compétentes)
C. Action commune au sein des communautés et avec les parties prenantes <i>Les communautés qui en ont le plus besoin reçoivent une aide directe pour gérer et valoriser durablement leurs ressources marines.</i>	Appui aux approches de GCP par site : entre 25 et 50 %	Appui aux approches de GCP par site : entre 0 et 25 %, hormis aux Îles Marshall Il se peut que certaines aires marines protégées (AMP) ne puissent être utilisées (efficacement) comme outils de GCP.	Aujourd'hui, dans la plupart des grands pays, il est difficile d'étendre les systèmes d'appui aux approches de GCP par site pour couvrir une grande partie des communautés côtières. Les sites sont sélectionnés à la demande, selon les possibilités et les ressources disponibles.	Stratégie de définition des sites prioritaires, avec deux options : participation égale de tous les villages ou choix d'autres interventions possibles, donnant par exemple la priorité aux villages qui en ont le plus besoin ou aux activités de suivi, contrôle, surveillance et application des règles	Accroître la participation des administrations infranationales, exploiter de façon stratégique les partenariats nouveaux et existants et mettre en place des processus de participation novateurs

Mesures stratégiques favorables

État des lieux et besoins, tels que déterminés par les participants aux ateliers organisés pour la Polynésie, la Micronésie et la Mélanésie.

MESURE STRATÉGIQUE FAVORABLE	Situation actuelle			Besoins	
	POLYNÉSIE	MICRONÉSIE	MÉLANÉSIE	POLYNÉSIE	MICRONÉSIE
Lois, politiques et plans opérationnels favorables, qui : 1. définissent clairement les droits des utilisateurs et le mandat de gestion communautaire des pêches ; 2. établissent un contrôle des produits destinés à l'exportation ou des produits de la pêche à forte valeur commerciale ; et 3. appuient de manière adéquate le suivi et l'application des règles au niveau local et national pour la GCP.	D'une façon générale, des lois favorables sont en vigueur, mais les droits et les rôles doivent être mieux définis (Wallis et Futuna, îles Cook, Polynésie française).	D'une façon générale, des lois favorables sont en vigueur.	Les lois et politiques de soutien sont plutôt appropriées, mais il reste difficile de les mettre en œuvre et de les faire appliquer.	Stratégie de GCP, si nécessaire, législation favorable pour définir les rôles et les droits des parties intéressées	Élaborer une stratégie de GCP (nationale ou par État) Mettre en œuvre/faire appliquer et affiner la législation pour appuyer le mandat de gestion communautaire des pêches
Capacités des services des pêches (nationaux et infranationaux) 1. Mission recentrée sur la GCP (ou à tout le moins sur la gestion des espaces côtiers) ; 2. Moyens appropriés (budget récurrent et ressources humaines) ; 3. Transparence et redevabilité ; 4. Bonne coordination avec les acteurs non étatiques (ONG, OSC, organisations communautaires, secteur privé, institutions, etc.).	Les capacités et les missions doivent être renforcées et mieux définies. Manques criants de moyens budgétaires et humains La coordination avec les acteurs non étatiques pourrait être améliorée.	Renforcement des capacités en matière de GCP et de SCS Manques criants de moyens budgétaires et humains	Manques criants de moyens budgétaires et humains, notamment au niveau des provinces Forte dépendance à l'égard des ONG	Souligner la nécessité d'augmenter les moyens budgétaires et humains alloués par les pouvoirs publics à la GCP Définir des stratégies de GCP	Souligner la nécessité d'augmenter les moyens budgétaires et humains consacrés à la GCP Augmentation du financement et renforcement des capacités à l'échelle infranationale
Approches écosystémiques (touchant aux écosystèmes côtiers et appliquées aux sources extérieures aux eaux communautaires) 1. Les menaces (les plus courantes, environnementales et non environnementales) sont identifiées ; 2. Les organismes pertinents et la volonté politique sont mobilisés ; et 3. Des stratégies de gestion des menaces sont mises en œuvre.	Mécanismes élargis de planification environnementale, mais nécessité d'améliorer éventuellement la collaboration avec les communautés et les pêcheurs ainsi qu'entre les différents organismes	Il existe des mécanismes élargis de planification environnementale, qui se révèlent plutôt efficaces. Présence de certaines pratiques de pêche destructrices et pression sur les espèces à forte valeur commerciale	Les mécanismes élargis de planification environnementale ne sont pas adaptés. Présence de certaines pratiques de pêche destructrices et pression sur les espèces à forte valeur commerciale	Envisager d'améliorer la participation des communautés aux dispositifs d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) Mieux faire connaître les programmes auprès des communautés Nécessité de renforcer les interventions post-catastrophe et la visibilité du secteur des pêches côtières	Améliorer la planification du développement, les EIE et en particulier les mécanismes d'application Renforcer l'éducation et la sensibilisation des populations Renforcer l'éducation et la sensibilisation des populations
Accès équitable des femmes, des hommes, des jeunes et des groupes marginalisés aux avantages et aux processus décisionnels	Progrès satisfaisants dans le domaine du genre Manque de clarté autour des difficultés rencontrées par les groupes marginalisés	Progrès importants en matière d'inclusion (genre, jeunes, autres groupes)	Progrès en matière d'inclusion (genre, jeunes, autres groupes)	Nécessité d'évaluer les groupes marginalisés et la question de l'équité	Évaluation des groupes marginalisés susceptibles de ne pas être pris en compte, par exemple travailleurs étrangers et migrants

Enseignements tirés et recommandations issues des stratégies de transposition à plus grande échelle des pays océaniques

Les participants ont pris en compte les données d'expérience acquises au niveau national et communautaire, ainsi que les débats et les analyses des différents ateliers, pour mettre en lumière les enseignements à capitaliser pour la transposition à plus grande échelle de la GCP. Les recommandations ont été formulées de sorte à améliorer ou à pérenniser le secteur des pêches côtières, tout en maximisant les avantages susceptibles de profiter à toutes les communautés dans les pays à l'horizon 2030. Pour ce faire, les participants ont postulé que les budgets existants seraient maintenus ou légèrement augmentés (maintien du statu quo). Les enseignements tirés sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Domaines à améliorer	Recommandations
Élaboration de plans de gestion par village/site (avec le concours des services des pêches et/ou d'ONG)	<p>Affiner ou limiter les visites de terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter/réduire les visites de terrain onéreuses organisées depuis la capitale • Améliorer les processus compliqués ou onéreux de gestion par site • Restreindre le nombre de sites ou projets et choisir ceux où se manifeste un intérêt ou un besoin réel (par exemple, sur demande et après évaluation – étude de faisabilité) • Assurer la coordination entre les équipes de projet/organisations et réduire les chevauchements d'activités <p>Définir des stratégies de transposition présentant un bon rapport coût-efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la coordination entre les différents projets et organisations • Faire appel aux agents de vulgarisation des services des pêches ou même d'autres organisations (services de vulgarisation insulaires, provinciaux, étatiques) • Assurer la coordination avec d'autres organismes locaux pour mutualiser la logistique ou la communication • Faire appel à des ambassadeurs communautaires et à des animateurs locaux • Faire appel à des personnes autorisées (par exemple, des membres des communautés ou des agents d'autres organismes publics ou ONG), selon que de besoin • Mettre à l'étude les approches infranationales, provinciales ou insulaires <p>Améliorer les modèles par site</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et harmoniser les approches pilotées par les pouvoirs publics • Veiller à ne pas créer de relations de dépendance – prévoir des stratégies de sortie • Veiller à la pleine intégration des savoirs locaux et traditionnels (tout en réduisant la dépendance à l'égard des données et des études extérieures) • S'assurer que les projets répondent aux besoins réels des communautés (selon le diagnostic piloté et réalisé par les communautés) • Garantir la représentation des groupes non autochtones et marginalisés • Garantir la participation des propriétaires des ressources, des clans ou des tribus détentrices des droits (autochtones) <p>Assurer un suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la définition claire d'objectifs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis) et à l'amélioration des indicateurs associés à la GCP • Veiller à ce que les résultats du suivi soient disponibles pour faciliter la prise de décision au niveau communautaire
Information (unidirectionnelle, bidirectionnelle)	<p>Créer des messages et des supports</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les messages sont fondés sur des données factuelles, sont clairs (ou rédigés en langue locale), revêtent une dimension pragmatique/applicable, et sont approuvés de manière concertée • Créer de nouveaux supports sur la GCP, selon que de besoin, en mettant à profit des outils médiatiques appropriés et économiques et les nouvelles technologies (par exemple, les réseaux sociaux) • Créer des trousseaux à outils ou des dossiers d'information susceptibles d'être utilisés partout dans les pays • Bien définir les groupes cibles (par exemple, chefs, femmes, pêcheurs, jeunes, groupes marginalisés) et établir des messages appropriés <p>Communiquer et mettre à profit les médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser, s'il y a lieu, les technologies nouvelles et émergentes (Internet, téléphonie mobile, réseaux sociaux, applications, etc.) • Assurer une diffusion régulière <p>Faciliter les retours d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à l'utilisation des applications mobiles et d'autres innovations pour partager et suivre/recueillir des retours d'information • Veiller à ce que les communautés reçoivent les résultats tirés du suivi et des renseignements qu'ils ont fourni • Étudier de nouvelles modalités de retour d'information pour permettre aux communautés de s'exprimer <p>Créer des réseaux et partager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux communautés de partager entre elles et avec les îles les données d'expérience et les connaissances qu'elles génèrent • Renforcer les relations entre les pouvoirs publics et les ONG, ainsi que les rapports entre les organismes publics <p>Élaborer des études ou messages ciblés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesurer la valeur monétaire ou autre et les avantages de la gestion des ressources marines • Veiller à la communication rapide d'informations exhaustives en cas de modification de la réglementation (nouvelles règles, ouverture d'une pêcherie, etc.) • Assurer la réalisation d'études et la collecte de données pour consolider ou évaluer les règlements en vigueur

Domaines à améliorer	Recommandations
Environnement porteur	<p>Assurer la collecte de données et l'évaluation des stocks</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les stocks des espèces les plus ciblées/soumises à la pression commerciale la plus forte • Améliorer la collecte de statistiques clés sur les pêches dans l'optique d'une transposition à plus grande échelle de la GCP • Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des systèmes de traitement des données au service de la prise de décision <p>Examiner les questions juridiques et institutionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser les droits des communautés (s'il y a lieu) • Déterminer l'impact de la pêche de loisir et y remédier si nécessaire • Examiner et améliorer l'appui fourni aux agents agréés et aux services locaux chargés de l'application de la loi • Faire progresser ou réviser certains règlements ou des règlements clés • Veiller à ce que le document stratégique encadrant la GCP soit adapté et à jour afin de permettre sa transposition à plus grande échelle • Veiller à ce que les pêcheurs soient correctement représentés et à ce que les comités de gestion bénéficient du soutien nécessaire • Veiller à ce que les pêcheurs soient représentés dans les processus d'élaboration des politiques • Promouvoir l'adoption d'une approche intégrée avec les autres services publics afin de coordonner concrètement les actions menées sur des questions transversales (moyens de subsistance, sécurité alimentaire, écosystèmes) • Veiller à ce que des crédits budgétaires soient prévus pour tous les acteurs qui contribuent à la transposition à plus grande échelle de la GCP (secteurs et nouveaux organes et mécanismes) • Veiller à ce que les processus favorisent l'application d'approches centrées sur l'humain et de processus axés sur les droits de la personne, intégrant la notion de consentement préalable, libre et éclairé¹²

¹² Ainsi que le prévoit le droit international des droits de la personne. Graham A. and D'Andrea A. 2021. Gender and human rights in coastal fisheries and aquaculture. A comparative analysis of legislation in Fiji, Kiribati, Samoa, Solomon Islands, Tonga and Vanuatu. Noumea, New Caledonia: Pacific Community. 108 pp. Accessible à l'adresse suivante : https://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Graham_21_legal_study_human_right.html



© Watisoni Lalavanua

Enseignements à capitaliser pour les prochains ateliers sur la GCP

L'atelier virtuel s'est déroulé sur Zoom, ce qui a suscité des difficultés, mais aussi ouvert de nouvelles possibilités pour l'élaboration des politiques. Les participants ont renseigné une enquête de satisfaction¹³ et ont noté très favorablement l'ensemble des aspects évalués, notamment l'utilisation de Zoom pour faciliter les discussions en groupes de travail. Dans leur très grande majorité, les participants ont affirmé avoir acquis de nouvelles connaissances et affiné leur compréhension des différents aspects de la transposition à plus grande échelle de la GCP et de la réalité de cette pratique dans leur pays. Ils ont été nombreux à regretter les contraintes de temps et à souhaiter l'inclusion d'un éventail plus large de parties prenantes. Compte tenu de la diversité des situations rencontrées dans les pays et de leur niveau de progrès, les participants ont formulé des observations très positives sur la démarche sous-régionale retenue.

Du point de vue de l'équipe organisatrice, les ateliers ont posé un nouveau défi, mais les objectifs ont été amplement atteints. Outre ces observations générales, il conviendra de prendre en compte les points ci-dessous lors de prochains ateliers similaires.

Contraintes de temps

Les participants aux ateliers étaient situés sur plusieurs fuseaux horaires, ce qui explique en partie le choix de ne pas programmer des journées entières de travail. Les séquences quotidiennes étaient relativement courtes (entre deux et trois heures), ce qui a permis de réduire l'effet de lassitude et d'éviter d'empiéter sur les heures de repas. Cela dit, nombre de participants ont estimé qu'il serait utile de consacrer davantage de temps aux discussions en groupes de travail. En outre, pour assurer l'utilisation rationnelle du temps disponible, notamment en plénière, les animateurs doivent fournir un effort concerté, en particulier lorsque les participants font de longues interventions.

Animation des ateliers

Les intervenants et les rapporteurs ont tenu des réunions d'information et de débriefing avant et après chaque séquence. Les rapporteurs et, dans certains cas, les observateurs ont joué un rôle important, remplaçant au pied levé les intervenants en cas de problème de connexion. Plusieurs participants ont indiqué qu'il pourrait être utile de former les intervenants, en particulier ceux qui animent les séances plénières, afin qu'ils apprennent à gérer ou à interrompre les participants qui monopolisent les temps de parole.

Supports de l'atelier

Le contenu des ateliers était fondé sur le document d'information, les exposés quotidiens présentés sur les concepts pertinents et des études de cas ou données d'expérience des pays. Les séances en groupes de travail étaient guidées par une liste de questions et de tableaux, qui ont été utilisés pour classer et consigner les observations des participants. Certains tableaux étaient trop longs ; en général, les tableaux moins complexes et les questions simples suscitaient des discussions plus fécondes. Après explication des concepts généraux au cours des premiers jours ou ateliers, le recours à un simple outil d'évaluation des enseignements tirés (outil « commencer, arrêter, continuer ») s'est révélé très efficace ; il n'aurait toutefois pas été aussi utile s'il avait été introduit plus tôt, avant que les concepts soient bien assimilés. Les questions, qu'elles soient ou non présentées sous forme de tableaux, doivent être clairement explicitées pour éviter toute erreur d'interprétation.

Pistes pour les prochains ateliers

Il convient de réfléchir à la possibilité d'apporter un appui logistique plus soutenu aux pays, afin de mettre en place à l'échelle de chaque pays un lieu de réunion équipé des installations requises. Cela permettrait de convier d'autres parties prenantes nationales et représentants des communautés aux ateliers et d'étendre les séances en groupes de travail.

Il est possible de mieux cadrer l'organisation et la présidence des séances plénières pour réduire le risque que le temps de parole soit accaparé par les déclarations nationales, lorsque ce n'est pas l'objet de la séance. Il convient de réfléchir au juste équilibre à trouver entre la réalisation de l'objectif de l'atelier et la création d'un espace de débat ouvert, d'autant qu'une longue intervention d'un seul participant ou pays réduit de fait le temps de parole des autres pays.

L'approche sous-régionale a été très appréciée et jugée adaptée. Elle pourrait être retenue pour d'autres ateliers, mais il est aussi possible de créer des groupes de réflexion ou de travail sous-régionaux qui pourraient travailler sur certaines questions communes et coordonner la mise en œuvre du Cadre d'action à l'avenir.

Le rapport complet de l'enquête de satisfaction des participants aux ateliers figure à l'appendice 2.

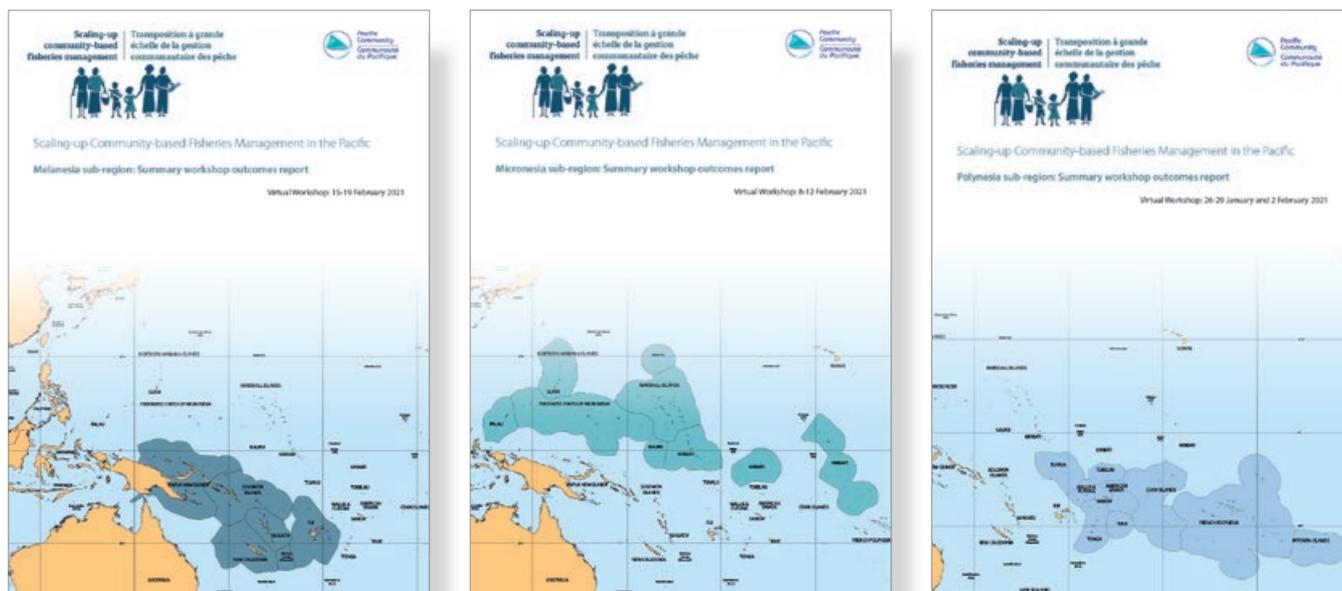
¹³ Le rapport de l'enquête de satisfaction figure à l'appendice 2.

Résultats des ateliers et des enquêtes

Les conclusions des ateliers et des enquêtes sont exposées dans des rapports distincts et ont jeté les bases du projet de Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de GCP.

Rapports des ateliers sous-régionaux

Les rapports de synthèse des ateliers sous-régionaux et les tableaux par pays sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://fame1.spc.int/fr/meetings/255>.



Cadre d'action 2021–2025 en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique

La version finale du Cadre d'action¹⁴ est disponible en français et en anglais aux adresses suivantes :

- Version française : <https://purl.org/spc/digilib/doc/5fgmk>
- Version anglaise : <https://purl.org/spc/digilib/doc/yr5yv>



¹⁴ https://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews/165/FishNews165_18_Lalavanua.pdf

Appendice 1 : Observations et propositions formulées par les pays aux réunions de haut niveau

Treizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS

On trouvera ci-après la synthèse des observations et des propositions formulées par les représentants des États et Territoires insulaires océaniques à la Conférence. Dans toutes leurs interventions, les participants ont salué les efforts engagés dans le processus et ont entériné son résultat. Les autres points soulevés sont exposés ci-dessous.

Samoa américaines

- Les Samoa américaines aimeraient pouvoir prendre part à ce type de processus à l'avenir et faire part des enjeux de GCP qui leur sont propres.

Australie

- L'Australie a renouvelé son soutien et son attachement à la GCP dans la région et maintiendra ces quatre prochaines années ses financements en faveur de la GCP à Kiribati, aux Îles Salomon et à Vanuatu. L'Australie travaille main dans la main avec la Nouvelle-Zélande afin d'appuyer le secteur des pêches côtières et de l'aquaculture au cours des cinq prochaines années.
- L'Australie a approuvé dans son principe le Cadre d'action, qui permet de renforcer considérablement les efforts de plaidoyer engagés pour que l'on accorde plus d'attention et de ressources à la gestion des pêches côtières. La délégation a indiqué qu'il fallait sans doute encore affiner le cadre pour :
 - expliciter en quoi la transposition à plus grande échelle de la GCP permettra de pérenniser les ressources à une échelle environnementale ;
 - fournir des orientations sur ce que l'on entend par « proportion suffisante des communautés côtières » pratiquant la GCP de sorte à produire un impact sur la durabilité des ressources et préciser le niveau d'impact attendu ;
 - fournir des orientations sur les informations à communiquer (au-delà du « nombre de communautés côtières qui participent à la gestion des ressources marines/zone couverte par ces dernières ») afin de démontrer dans les faits l'évolution des ressources halieutiques côtières (et l'ampleur des changements) (par exemple, augmentation des stocks de poissons et amélioration des habitats), ce qui est essentiel pour convaincre les organismes nationaux de financement d'investir dans la GCP.

Ces discussions devraient se dérouler sous la houlette de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS et avec la participation des services nationaux des pêches, de chercheurs, d'acteurs pratiquant la GCP, d'experts de la gestion halieutique et de représentants des communautés. Elles pourraient avoir lieu dans le cadre ou en marge de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et de sa séance sur la GCP, avec le concours financier de l'Australie.

États fédérés de Micronésie

- Les États fédérés de Micronésie ont indiqué que la contribution du secteur de la pêche hauturière était nécessaire pour aider les communautés, citant par exemple la contribution des thons aux moyens de subsistance des communautés et la possibilité d'aider les artisans-pêcheurs à cibler le thon.
- La délégation souligne que l'un des avantages de la GCP est que la gestion peut être assurée sans attendre la collecte de données.

Fidji

- Les Fidji ont souligné qu'il fallait rester attentif aux menaces immédiates (pandémie, catastrophes naturelles) qui nuisent aux efforts de transposition.
- La délégation a proposé que les conséquences de la COVID-19 soient expressément mentionnées dans l'objectif 5, car elles influent sur l'exploitation des ressources côtières et, donc, la durabilité des moyens de subsistance en période de pandémie. À la conclusion de la Conférence, les directeurs des pêches sont convenus de transmettre leurs observations écrites à la CPS concernant les modifications particulières qu'ils souhaiteraient apporter au projet de cadre et les portions à réviser.

Nauru

- Nauru a souligné qu'un cadre juridique/règlement type devait être mis en place pour appuyer la GCP. Il sera utile de connaître les expériences/réussites/enseignements tirés dans les pays qui ont investi dans la GCP.
- Il convient d'acheminer les financements jusqu'aux communautés pour leur apporter un soutien direct dans la mise en place de leurs régimes de gestion des ressources.
- Nauru a remercié l'Australie du soutien indéfectible qu'elle apporte à la GCP et a appelé d'autres bailleurs à en faire de même.

Nouvelle-Zélande

- La Nouvelle-Zélande a déclaré que le Cadre d'action constituait un bon point de départ pour traiter cette importante question. Plus spécifiquement, le Cadre a ceci de particulièrement utile qu'il contribue à rassembler l'ensemble des différents axes de travail ; il existe donc un point de convergence clair entre tous les organismes régionaux, les membres et les bailleurs désireux de participer à la GCP et d'harmoniser leurs modalités d'appui et le soutien fourni à la CPS.
- La Nouvelle-Zélande est prête à continuer à travailler avec les membres sur ce dossier important.

Samoa

- Le Samoa a salué les importants efforts engagés dans le processus par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et noté plus particulièrement l'inclusivité du Cadre, qui tient compte des différentes perspectives de transposition qui existent dans les pays.
- Le Samoa a proposé d'intégrer le programme pour les moyens de subsistance afin d'appuyer les programmes communautaires et souligné que la transposition à plus grande échelle consiste à déterminer les moyens de récompenser les communautés qui participent au programme et en bénéficient, en particulier lorsque l'on examine les solutions de gestion alternatives.
- Le Samoa a demandé que l'on examine la façon dont la gestion traditionnelle s'imbrique avec la science et la manière dont cette combinaison peut être transposée à plus grande échelle lors de la mise en œuvre.
- La délégation a appelé à l'adoption d'une approche concertée à l'échelle du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) (par exemple, entre la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et le Programme régional océanien de l'environnement), car toutes les organisations concernées ciblent les communautés. Il est possible, par exemple, de diversifier les moyens de subsistance hors secteur de la pêche ou de compléter la gestion des pêches.

Îles Salomon

- Les Îles Salomon ont finalisé leur cadre national et attendent la version finale du cadre régional pour procéder à une harmonisation.
- La mise en œuvre au niveau national est importante, et les Îles Salomon espèrent recevoir une assistance technique renforcée de la CPS à cet égard.

Tokelau

- Pour Tokelau, le Cadre doit être considéré comme un guide, car les membres ont des situations différentes et ont chacun leurs propres spécificités.
- À Tokelau, il n'est pas nécessaire d'étendre la GCP, car ses eaux territoriales sont déjà intégralement gérées par les communautés ; les droits y afférents ont toujours été clairement définis et le resteront. Les communautés gèrent très bien les pêcheries, avec une remarquable compétence.
- Tokelau s'inquiète toutefois de ce que le Cadre puisse être utilisé pour contrôler la qualité des actions de GCP menées dans chaque pays. Nombre des composantes du Cadre ne s'appliquent pas à Tokelau, qui craint d'être jugé à l'aune d'un ensemble fixe de normes teintées d'une forte orientation occidentale imposée de l'extérieur.

Tonga

- Les Tonga ont souligné la nécessité de financer la GCP, dont un programme de suivi et d'application des règles, pour appuyer les communautés.
- Les Tonga transmettront à la CPS les conclusions de leur rapport sur les zones de gestion spéciale (ZGS), car le thème de leur atelier portait sur leur extension à plus grande échelle.

États-Unis d'Amérique (USAID)

- L'USAID soutient la transposition à plus grande échelle de la GCP au titre de subventions sur cinq ans, qui ont été accordées au profit de la Mélanésie et de la Micronésie.
- Le soutien et les activités de l'USAID s'inscrivent en cohérence ou en complémentarité avec le Cadre et l'attention portée aux pêches côtières est accueillie favorablement.
- La volonté d'acheminer le soutien jusqu'au niveau communautaire, en particulier pour les pêches côtières, est dûment notée et constitue un important facteur à prendre en compte pour l'USAID.

Vanuatu

- Vanuatu a mis en avant les travaux et collaborations engagés de longue date à l'échelle nationale en faveur de la durabilité et de la gestion des ressources, et a fait mention de certains de ses partenaires clés, dont l'Australie et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA).
- Compte tenu du déclin persistant des ressources côtières, Vanuatu a appelé à passer du discours à l'action dans le domaine de la GCP et à en faire davantage pour évaluer les contextes politiques et socioéconomiques en présence.
- Vanuatu a souligné que transposer à plus grande échelle la GCP n'équivalait pas à agrandir des zones taboues ou aires protégées de petite taille pour en faire de grandes zones, et qu'il était nécessaire de considérer qu'en adoptant des échelles spatiales supérieures, on privera les populations de davantage de nourriture.
- Vanuatu a par ailleurs appelé de ses vœux les actions suivantes :
 - Offre d'une assistance sous-régionale en faveur de la GCP (par exemple, un bureau des pêches situé au sein du Secrétariat du Groupe du fer de lance mélanésien) ;
 - Attention accrue portée à la gestion durable et à la sécurité alimentaire, ainsi qu'aux indicateurs appropriés et à la collecte de données pour appuyer la prise de décision et évaluer l'impact de la transposition ;
 - Investissement supplémentaire dans la cartographie des habitats, l'aquaculture, l'évaluation des stocks, entre autres ;
 - Les conventions de financement émanant de la CPS devraient être adressées directement au gouvernement et les pouvoirs publics (services des pêches) choisiront alors les partenaires avec lesquels ils souhaitent travailler sur le terrain ;
 - En cas de financement de la GCP, il convient d'allouer des ressources à tout l'éventail d'activités associées (évaluation des stocks, éclosion, GCP, techniques de pêche, bateaux).

Deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches

À l'occasion de leur deuxième Conférence régionale, les ministres ont approuvé le Cadre d'action 2021–2025 en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique, et formulé les observations suivantes.

11. Les ministres ont souligné l'importance de la gestion durable des pêches en Océanie et la nécessité de transposer à plus grande échelle la gestion communautaire des pêches (GCP) à l'aide d'approches adaptées au contexte particulier de chaque pays membre.

12. Les ministres ont approuvé le Cadre d'action 2021–2025 en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique, lequel reconnaît la souveraineté nationale des pays membres sur leurs pêches côtières ainsi que la diversité du Pacifique, et ont pris note de la proposition de formulation d'une note d'orientation sur le même sujet.

13. En approuvant le cadre régional, les ministres ont insisté sur l'importance que revêtent les ressources halieutiques côtières pour leurs populations et communautés, en particulier en temps de pandémie, et sur leur rôle fondamental dans un relèvement durable après la pandémie.

Au cours des discussions, les pays ont formulé les observations suivantes :

Nouvelle-Zélande

La transposition à plus grande échelle de la GCP est une priorité absolue. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de déplacement associées, la communication avec les familles restées au pays se fait par le biais des réseaux sociaux. La Nouvelle-Zélande souhaiterait définir les trois messages clés à partager avec les diasporas océaniques, afin qu'elles puissent communiquer à leur tour ces messages à leurs familles restées au pays. La Nouvelle-Zélande aimerait connaître les résultats attendus pour la période 2021–2025.

Niue

Parmi les avancées notées à Niue, citons l'adoption d'une approche de la montagne au récif et la mise en place d'une protection intégrale dans la zone économique exclusive (ZEE), assortie d'une stratégie de conformité. Ainsi, 40 % de la ZEE est intégrée à une aire protégée à grande échelle, ce qui en fait l'une des plus vastes du monde, et ce chiffre dépasse les cibles fixées à l'échelle mondiale. Niue réfléchit à des approches de financement plus durables. Au cours des 12 derniers mois, Niue s'est concentré sur la bande côtière des trois milles marins, où les communautés assurent au quotidien leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance, afin d'établir des plans de gestion pour chaque communauté. La transposition à plus grande échelle de la GCP permettra d'autonomiser les habitants de Niue et de promouvoir la résilience. Niue a remercié la Nouvelle-Zélande et l'Australie de leur soutien.

Îles Salomon

Le cadre constitue un outil approprié pour améliorer l'appui à la GCP dans les communautés. Il importe de transposer à plus grande échelle la GCP pour préserver la durabilité des pêcheries côtières. La politique nationale salomonaise posera les fondements de la mise en œuvre, notamment pour ce qui concerne la sensibilisation des communautés, la formation, le renforcement institutionnel, le renforcement des capacités et l'exécution de programmes axés sur les moyens de subsistance et l'adaptation au changement climatique. La délégation a fait observer que 90 % des femmes participaient aux activités de pêche côtière. Les contraintes de ressources et les effets de la COVID-19 pourraient compromettre la mise en œuvre de la politique régionale. Ainsi, les Îles Salomon appellent les partenaires du développement à consolider leurs enveloppes financières. Les Îles Salomon ont remercié la Nouvelle-Zélande et les autres partenaires de leur soutien constant en faveur de la GCP et attendent avec intérêt de poursuivre leur partenariat avec d'autres parties prenantes, dont les ONG.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a approuvé le Cadre et annoncé qu'elle allait lancer son propre plan stratégique en août.

Îles Cook

En approuvant le Cadre, les Îles Cook ont réaffirmé que la transposition à plus grande échelle de la GCP était importante dans le contexte national. L'impératif de transposition se raccrochera aux travaux relatifs au Marae Moana, à mesure que les Îles Cook augmentent progressivement les ressources allouées au secteur côtier. La GCP permettra d'autonomiser les communautés, pour qu'elles soient plus responsables et comptables de leurs actions. Les Îles Cook entendent mettre en œuvre leurs politiques nationales sur les pêches côtières pour assurer la gestion de certaines ressources. La délégation a salué le soutien accordé par la Nouvelle-Zélande et l'Australie. À l'instar d'autres délégations, les Îles Cook ont expliqué que les pressions exercées par les amis et familles parties à l'étranger étaient très fortes. La diaspora des Îles Cook a une taille cinq fois supérieure à celle des populations restées au pays et il pourrait être nécessaire de contrôler les exportations.

Îles Marshall

Les Îles Marshall ont approuvé le Cadre et souligné l'importance d'un engagement au niveau national. La délégation a mis en garde contre la mise en place d'un modèle unique qui ne conviendrait pas à tous. Le Micronesia Conservation Trust continue de prêter assistance, tout comme le font le Micronesia Challenge et les autres ONG. Le Bureau de la CPS à Pohnpei pourrait recentrer ses missions afin de doter les gouvernements nationaux des moyens nécessaires pour soutenir les communautés.

Appendice 2 : Résultats de l'enquête de satisfaction des participants aux ateliers sous-régionaux sur la transposition à plus grande échelle de la GCP

Résumé :

- La meilleure note a été attribuée à l'utilisation de Zoom pour les discussions en groupes de travail (4,73 sur 5).
- Parmi les sondés, 96 % ont indiqué avoir acquis de nouvelles connaissances sur la transposition à plus grande échelle de la GCP, 93 % ont déclaré mieux comprendre les différents aspects de la transposition et 98 % ont affirmé mieux comprendre le niveau d'application de la GCP dans leur pays à l'issue des séances de travail en groupes.
- Parmi les pistes d'amélioration les plus fréquemment mentionnées par les sondés, citons l'inclusion d'un plus large éventail de parties prenantes et l'augmentation du temps accordé aux participants.
- La deuxième séquence – information et sensibilisation – est celle qui a été jugée la plus utile (note de 4,6 sur 5) par les participants.



Introduction

L'atelier sur la transposition à plus grande échelle de la GCP s'est tenu à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), sur la plateforme Zoom. Au total, 46 réponses ont été reçues dans le cadre de l'enquête de satisfaction des participants. On trouvera en annexe des informations plus détaillées sur la démographie des sondés (région et pays représentés, et type d'emploi occupé).

Les participants ont été invités à évaluer l'organisation de l'atelier, le choix de la plateforme en ligne Zoom, le contenu de l'atelier et les connaissances nouvelles qu'ils avaient ou non retirées de l'atelier. Tous les aspects évalués ont été très favorablement notés. En particulier, l'utilisation de Zoom pour les discussions en groupes de travail a été très appréciée et a reçu la meilleure note (4,73 sur 5).



Contenu de la formation et participation



Éléments les plus utiles : Toutes les séquences ont été bien notées par les participants, la note moyenne s'établissant à 4,5 sur 5. La séquence 2 – information et sensibilisation – a obtenu la meilleure note (4,6). Dans leurs réponses aux questions ouvertes, les participants ont indiqué que le partage d'expériences et les discussions étaient particulièrement utiles. En outre, les groupes de travail sur Zoom ont été très bien accueillis.

Éléments les moins utiles : Pourtant interrogés sur les aspects les moins utiles de l'atelier, plus de la moitié des participants ont indiqué que tous les éléments leur avaient été utiles. Certains répondants ont mentionné la communication bidirectionnelle et la nécessité d'actualiser certains supports sur les îles reculées.

« Remplir les tableaux en direct a été utile ; cela a permis de présenter aux autres pays présents à l'atelier les initiatives locales (Polynésie française), les problèmes qui se posent et les solutions à envisager. Toutefois, il aurait été intéressant que chaque groupe de pays puisse finaliser les tableaux par la suite. »

« Toutes les séquences ont été très utiles du point de vue de la transposition, mais celle de jeudi était moins intéressante (mise en place et/ou renforcement d'une communication bidirectionnelle). Ce thème présente aussi un intérêt, mais s'il faut faire un choix, nous le mettrions en dernier. »

« Les discussions en groupes de travail étaient constructives, en particulier pour les États fédérés de Micronésie ; cela nous a permis d'en apprendre un peu plus sur les politiques halieutiques des trois autres États. Les séances plénières étaient très instructives et ont permis à chacun de se familiariser avec ce qui se fait dans d'autres pays de la région. »

« La possibilité de discuter aussi bien au niveau de la sous-région que par groupes de pays. Beaucoup d'exemples de réussite et de mécanismes d'amélioration de la GCP ont été présentés et se sont révélés identiques. »

Notes globales

Dans l'ensemble, les participants ont estimé que l'atelier était utile, car il favorise l'amélioration des connaissances sur la GCP et sa transposition à plus grande échelle. Parmi les sondés, 96 % ont indiqué avoir acquis de nouvelles connaissances sur la transposition à plus grande échelle de la GCP, 93 % ont déclaré mieux comprendre les différents aspects de la transposition et 98 % ont affirmé mieux comprendre le niveau d'application de la GCP dans leur pays à l'issue des séances de travail en groupes.

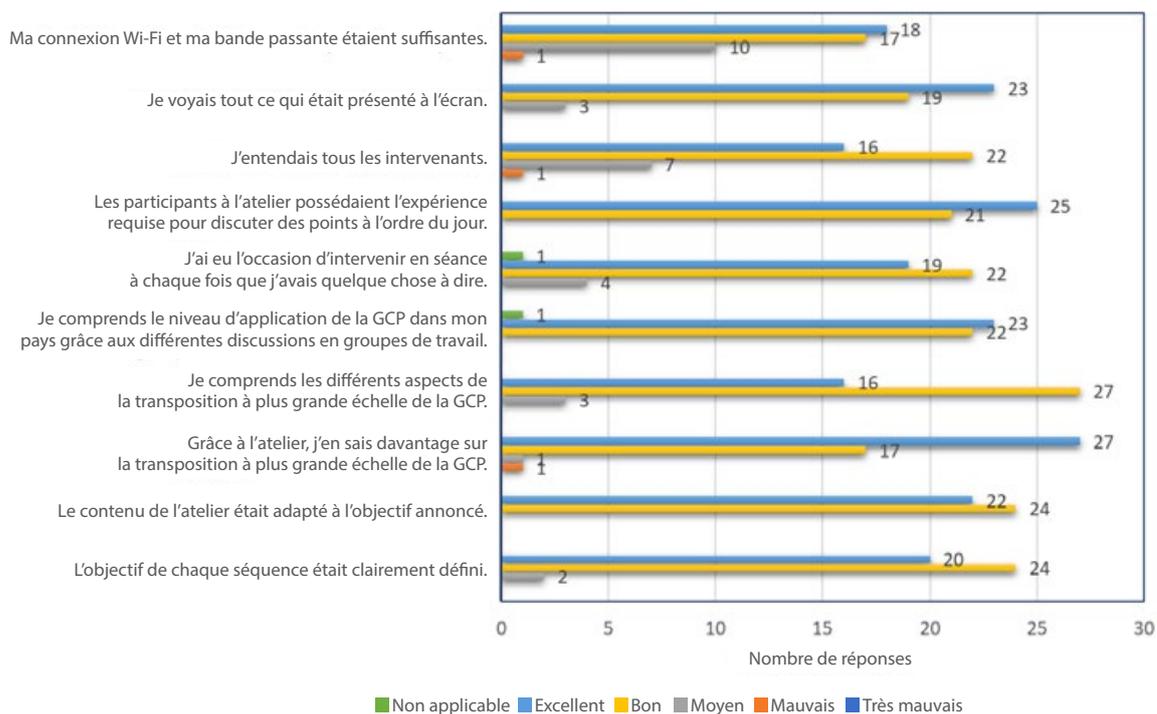


Figure 1 : Observations des participants sur le contenu des ateliers.



Pistes d'amélioration

Quarante-six participants ont répondu à l'enquête et, parmi eux, 40 ont renseigné cette rubrique. Voici certaines des pistes proposées :

- ▶ **Inclusion des différentes parties prenantes (6 commentaires) :** Les participants ont indiqué qu'il serait bénéfique d'inclure les différentes parties prenantes. Par exemple, certains participants ont évoqué la participation de représentants des communautés, des autorités juridiques et des populations locales.
- ▶ **Besoin de plus de temps (6 commentaires) :** Les participants ont estimé que davantage de temps pourrait être consacré à certains aspects de l'atelier, en particulier les discussions et les groupes de travail.
- ▶ **Réunion en présentiel (2 commentaires) :** Certains participants ont indiqué qu'ils préféreraient que l'atelier se tienne en présentiel.
- ▶ **Autres propositions :** Les participants ont aussi formulé d'autres propositions. En voici quelques-unes : ajouter l'ordre du jour aux documents de la réunion, ajouter une séquence sur les approches innovantes nouvelles et émergentes, envoyer les tableaux avant l'atelier, et animer un débat sur la définition donnée à la GCP par les différents organismes et ONG.

« Laisser plus de temps aux discussions et faire participer les membres et les représentants des communautés en les conviant aux ateliers. Il faut permettre la participation de représentants des communautés d'autres pays. »



Autres observations

Les participants ont été invités à formuler d'autres observations pour contribuer à l'atelier et à la transposition à plus grande échelle de la GCP dans le Pacifique.

- ▶ **Mettre davantage l'accent sur le changement climatique (2 commentaires) :** Certains participants ont fait mention des effets du changement climatique dans la région Pacifique et aimeraient que l'atelier mette davantage l'accent sur les questions entourant le changement climatique et la GCP, ainsi que sur les effets de l'évolution du climat sur la GCP.
- ▶ **Renforcer les réseaux (1 commentaire) :** La nécessité de renforcer les réseaux a été mentionnée une fois.
- ▶ **Renforcer l'application des règles (1 commentaire) :** Un participant a mentionné que l'un des principaux obstacles à la transposition à plus grande échelle résidait dans l'application insuffisante des règles en vigueur.
- ▶ **Se préparer aux conséquences de la COVID-19 (1 commentaire) :** Un participant a évoqué l'importance des effets de la COVID-19 et d'autres impacts futurs pour les communautés.

Annexe : Tableau des résultats

Q2. Veuillez évaluer la qualité des différents aspects de l'atelier sous-régional sur la transposition à plus grande échelle de la GCP.	Très mauvaise	Mauvaise	Moyenne	Bonne	Excellente	Non applicable	Total	Moyenne pondérée
Contenu de l'atelier	0	0	3	16	27	0	46	4,52
Possibilité d'intervenir et de faire des commentaires	0	0	6	16	24	0	46	4,39
Mobilisation des participants	0	0	4	17	25	0	46	4,46
Durée des séquences	0	2	5	21	17	0	45	4,18
Organisation de la réunion (virtuelle)	0	0	6	16	24	0	46	4,39
Groupes de travail	0	0	0	12	33	1	46	4,73
Utilisation de Zoom	0	0	2	20	24	0	46	4,48

Q3. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec chacune des affirmations suivantes ?	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Sans avis	D'accord	Tout à fait d'accord	Non applicable	Total	Moyenne pondérée
L'objectif de chaque séquence était clairement défini.	0	0	2	24	20	0	46	4,39
Le contenu de l'atelier était adapté à l'objectif annoncé.	0	0	0	24	22	0	46	4,48
Grâce à l'atelier, j'en sais davantage sur la transposition à plus grande échelle de la GCP.	0	1	1	17	27	0	46	4,52
Je comprends les différents aspects de la transposition à plus grande échelle de la GCP.	0	0	3	27	16	0	46	4,28
Je comprends le niveau d'application de la GCP dans mon pays grâce aux différentes discussions en groupes de travail.	0	0	0	22	23	1	46	4,51
J'ai eu l'occasion d'intervenir en séance à chaque fois que j'avais quelque chose à dire.	0	0	4	22	19	1	46	4,33
Les participants à l'atelier possédaient l'expérience requise pour discuter des points à l'ordre du jour.	0	0	0	21	25	0	46	4,54
J'entendais tous les intervenants.	0	1	7	22	16	0	46	4,15
Je voyais tout ce qui était présenté à l'écran.	0	0	3	19	23	0	45	4,44
Ma connexion Wi-Fi et ma bande passante étaient suffisantes.	0	1	10	17	18	0	46	4,13

Q4. Veuillez évaluer la qualité des séquences de l'atelier sur la GCP.	Très mauvaise	Mauvaise	Moyenne	Bonne	Excellente	Non applicable	Total	Moyenne pondérée
Séquence 1 : Transposer à plus grande échelle la GCP dans les États et Territoires insulaires océaniques	0	0	4	21	19	2	46	4,34
Séquence 2 : Information et sensibilisation	0	0	2	13	30	1	46	4,62
Séquence 3 : Mise en place et/ou renforcement d'une communication bidirectionnelle	0	0	1	17	26	0	44	4,57
Séquence 4 : Conditions favorables à l'accompagnement/autonomisation des communautés locales	0	1	2	14	29	0	46	4,54
Séquence 5 : Questions nouvelles/transversales	0	1	5	19	20	0	45	4,29

Q9. Quel groupe représentez-vous ?	Réponses
Services nationaux des pêches	21
OSC/ONG/organisations communautaires locales	17
Établissements universitaires	1
Organisation internationale/régionale	0
CPS	0
Observateurs	2

Q1. À quel atelier sous-régional sur la GCP avez-vous assisté ?	Réponses
Polynésie	23
Micronésie	16
Mélanésie	7

Q10. Quel pays représentiez-vous à l'atelier sur la GCP ?	Réponses
Nauru	2
Fidji	3
Vanuatu	2
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1
Îles Salomon	1
Kiribati	1
Îles Marshall	3
États fédérés de Micronésie	9
Kosrae	1
Polynésie française	3
Samoa	13
Tonga	4
Wallis et Futuna	1
Îles Cook	1

Pour plus d'informations sur l'enquête, veuillez vous adresser à l'équipe suivi-évaluation et amélioration continue de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (terryy@spc.int).



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

BP D5 • 98848 NOUMÉA CEDEX
NOUVELLE-CALÉDONIE

Téléphone : +687 26 20 00
Courriel : cfpinfo@spc.int

ISBN 978-982-00-1332-2



9 789820 013322